

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du mercredi 13 décembre 2023

Direction Générale des Services – N° 10.08.2023.116

Objet : NPNRU – Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis – Signature - Autorisation

Date de la convocation : 05 décembre 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 25

PRESENTS : M. Frédéric MARCHE, Mmes Fabienne TELLIEZ, Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, MM. Rachid ARBI, Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Guy KIVATA, Mmes Corine PALMENTIER, Monique COLOMBOTTI, Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM, Mmes Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE.

POUVOIRS :

Monsieur David BEAUCOUSIN a donné pouvoir à Madame Monique COLOMBOTTI.

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Madame Sylvie OMONT.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-David HOUNKPATI.

Monsieur Marc BOURREAU a donné pouvoir à Madame Laëtitia LEFEBVRE.

ABSENTS :

Monsieur Ibrahim DEM.

Madame Clélia DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Frédéric LEBALLEUR

RAPPORTEUR : Mélanie DELACOUR

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- La délibération de la Ville de Cléon du 13 décembre 2019 validant la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf cofinancé par l'ANRU.
- La délibération de la Ville de Cléon du 10 mai 2023 validant l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf cofinancé par l'ANRU.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'amis

Date de transmission de l'acte : 18/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 18/12/2023

Numéro de l'acte : 10-08-2023-116 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20231213-10-08-2023-116-DE

Date de décision : 13/12/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats

- La délibération de la Ville de Cléon du 28 janvier 2021 validant la campagne d'identification et de stérilisation des chats errants et le conventionnement avec l'Association Chats des Rues 276 et la Fondation 30 millions d'amis.
- L'avis favorable de la Commission Finances, Politique de la Ville et Aménagement Urbain en date du 21 novembre 2023.

CONSIDERANT :

- Que la présence de chats errants a été régulièrement constatée sur le quartier prioritaire des Arts et des Fleurs-Feugrais notamment lors des déambulations réalisées lors des groupes de proximité GUSP depuis 2020.
- Qu'il est important de rappeler les problèmes liés aux chats errants et de l'intérêt de procéder à leur stérilisation.
- Que la stérilisation permet aux chats de vivre plus longtemps et en bonne santé en endiguant les transmissions de maladies. La stérilisation a aussi une fonction sanitaire en chassant et contenant les populations de rats et de souris.
- Que face à ce constat, le conseil municipal de la Ville de Cléon avait délibéré le 28 janvier 2021, en faveur de la mise en place d'un dispositif de stérilisation et d'identification des chats errants.
- Que, pour ce faire, la ville avait conventionné avec l'association « chats des rues 276 » qui s'était chargée de la capture des chats et des soins par l'intervention d'un vétérinaire.
- Qu'afin de limiter les coûts et de s'insérer dans une démarche de protection animale, la ville de Cléon avait conventionné avec la Fondation « 30 millions d'amis » qui avait pris en charge la moitié des frais de stérilisation et de tatouage des chats errants.
- Que cette convention a permis de stériliser 60 chats.
- Que la mise en œuvre de ces deux conventions prendra fin au 31 décembre 2023.
- Que pour l'année 2024, il est proposé de conventionner de nouveau avec la Fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation de 10 chats.

L'adjointe au Maire en charge des Finances, de la Politique de la ville et de l'Aménagement Urbain propose de retenir une enveloppe de 450 euros pour la ville de Cléon, sachant que la Fondation 30 millions d'amis abonde à la même hauteur de l'enveloppe, soit 450 euros. Les tarifs actuels de stérilisation sont les suivants : 100€/femelle, 120€/femelle gestante et 80€/mâle.

La ville de Cléon s'engage à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis, sa participation financière annuelle de 50 % avant toute opération de capture laquelle s'élève à 450 €. Celle-ci sera versée à l'avance, en une seule fois à compter du 1er janvier 2024, sans appel de la Fondation 30 Millions d'Amis.

Cette convention d'une durée de un an, prendra effet à compter du 1er janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2024.

En parallèle, pour le trappage des chats, il est proposé d'avoir recours à l'association AS CAT Rescue située à Lery Poses. L'association ne conventionne pas mais sollicitera la Ville de Cléon pour une

participation à hauteur de 250 € pour la dédommager de ses frais de déplacement. Cette association collabore avec la Clinique Vétérinaire de Tourville la Rivière. L'association pourra intervenir sur l'ensemble du territoire cléonnais mais la priorité sera donnée sur les secteurs Lacroix et Peintres - Sculpteurs.

En parallèle, la ville de Cléon est en cours de mise en place de cabanes à chats qui permettront de mieux identifier les chats et ainsi de faciliter leur trappage.

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes de cette convention avec la Fondation 30 millions d'amis.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou toute personne qu'il aura déléguée, à signer la convention et tout document relatif à cette convention.

Pour copie conforme,

Cléon, le 13 décembre 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le : 18/12/2023

Transmis en Préfecture le : 18/12/2023

